
Norme internationale



1787

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Emploi du film cinématographique 8 mm perforé, type S, dans la caméra — Spécifications

Cinematography — Camera usage of 8 mm Type S motion-picture film — Specifications

Deuxième édition — 1984-04-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 778.55

Réf. n° : ISO 1787-1984 (F)

Descripteurs : cinématographie, appareil de prise de vues, film cinématographique, position, vitesse de prise de vues.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1787 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

Cette deuxième édition fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 6.11.2 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la première édition (ISO 1787-1972), qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Allemagne, R.F.	Inde	Royaume-Uni
Autriche	Iran	Suède
Belgique	Israël	Suisse
Canada	Italie	Tchécoslovaquie
Égypte, Rép. arabe d'	Japon	URSS
Espagne	Pays-Bas	USA
France	Pérou	
Grèce	Roumanie	

Aucun comité membre ne l'avait désapprouvée.

Cinématographie — Emploi du film cinématographique 8 mm perforé, type S, dans la caméra — Spécifications

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie la position de la face portant l'émulsion sensible, la vitesse de prise de vues et l'orientation de la surface exposée, pour les films cinématographiques 8 mm type S.

2 Spécifications

2.1 La face du film portant l'émulsion photosensible doit être dirigée vers l'objectif de la caméra sauf pour certains procédés particuliers.

2.2 La vitesse normale de prise de vues pour les films muets doit être de 18 images par seconde.

NOTE — Les films muets peuvent être exposés avec n'importe quelle vitesse de prise de vues, depuis le coup par coup jusqu'à la grande vitesse, mais ils sont généralement prévus pour être projetés à 18 images par seconde, sauf si l'on désire faire une étude spéciale.

2.3 La vitesse de prise de vues pour les films sonores ou les films destinés à être utilisés en synchronisme avec un enregistrement sonore, doit être de 24 images par seconde pour un son photographique et de 24 ou 18 images par seconde pour un son magnétique.

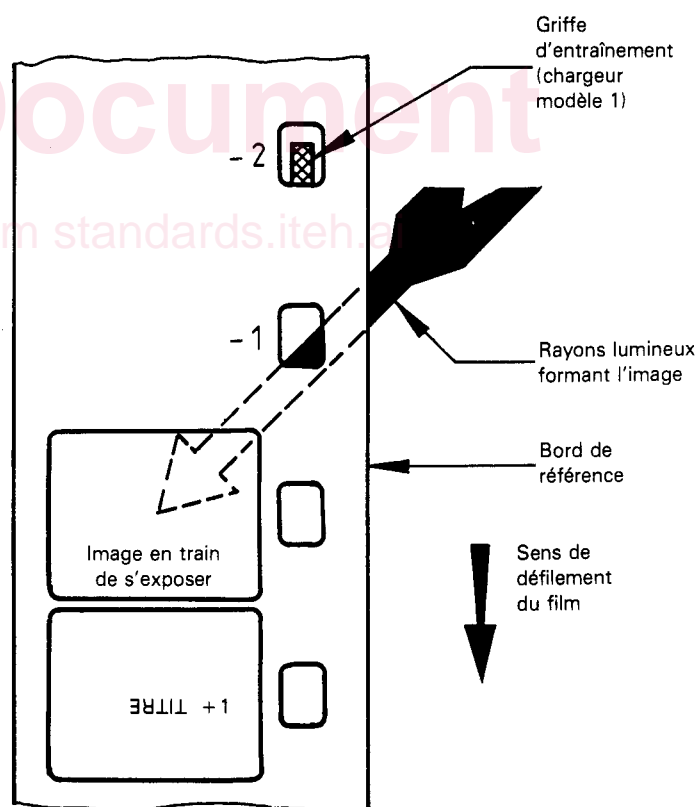
2.4 Il est reconnu que les films destinés à la projection télévisée peuvent être exposés à 25 images par seconde.

3 Bibliographie

ISO 1700, *Cinématographie — Film 8 mm perforé, type S, vierge — Dimensions de coupe et de perforation.*

ISO 1781, *Cinématographie — Utilisation du film 8 mm type S dans le projecteur, pour la projection frontale directe.*

ISO 3645, *Cinématographie — Champ d'image enregistré par la caméra et champ maximal d'image projetable pour film 8 mm type S — Positions et dimensions.*



Film vu de l'intérieur de la caméra, en regardant vers l'objectif.

Figure